

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le lundi le 20 décembre 2022 à 18h08.

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Tétreault, conseiller
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller,
Madame Sophie Côté, conseillère
Monsieur Jules Normandin, conseiller
Madame Huguette Benoit, conseillère
Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et Greffière-trésorière

Est absente :

Aucun

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Paquette, maire, ouvre la séance à 18h08.

359-12-2022

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à cet avis de convocation.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

360-12-2022

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Fin d'embauche – Employé # 340
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée.

3- Fin d'embauche – Employé # 340

Considérant l'embauche de l'employé numéro 340 le 28 novembre 2022, résolution 309-11-2022;

Considérant le rapport reçu du contremaître par intérim dudit employé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mettre fin à la période de probation; et

De mettre fin à l'emploi dudit employé numéro 340 en date du 21 décembre 2022.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

361-12-2022

Considérant que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever cette séance à 18h09.

Daniel Paquette
Maire

Caroline Lamothe, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière